

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS-DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34 et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS — Service d'Hiver.

Ligne de : Libos, — Agen, — Bordeaux, — Périgueux, — etc.

Ligne de Cahors à Montauban, — Toulouse

CAHORS						ARRIVÉES A			CAHORS		MONTAUBAN			TOULOUSE	
ARRIVÉES	DÉPARTS	LIBOS	VILLENEUVE	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PERIGUEUX	PARIS	Arrivées	Dép. p ^r Montaub.	Arrivées	Dép. p ^r Cahors	Dép. p ^r Toulouse	(Arrivée)	
10 ^h 25 ^m matin.	6 ^h 35 ^m matin.	8 ^h 12 ^m .	9 ^h 22 ^m .	9 ^h 40 ^m .	Midi 18 ^m .	3 ^h 51 ^m s.	Midi 36 ^m .	11 ^h 46 ^m s.	9 ^h 51 ^m .	4 ^h 45 ^m .	7 ^h 1 ^m .	7 ^h 25 ^m .	7 ^h 56 ^m .	9 ^h 21 ^m mat.	
5 1 soir.	Midi 55	2 37 s.	3 52 s.	4 18 s.	5 17 s.	8 10 —	5 47 s.	4 38 m.	12 37 s.	11 » —	1 » s.	10 35 —	1 ^h 15 ^m s.	2 ^h 45 ^m soir.	
10 47 —	5 50 soir.	7 40 —	9 47 —	10 15 —	•	4 39 m.	11 30 —	2 49 s.	6 48 —	5 25 s.	7 45 —	4 40 s.	8 30 —	9 50 —	

• Train de foire : Départ de Libos à 6^h 50^m matin. — Arrivée à Cahors à 8^h 56^m matin.

Cahors, le 18 Juillet.

CHRONIQUE ÉLECTORALE

De toutes parts les nouvelles arrivent et se ressemblent. C'est partout, à propos des fameux délégués au comité départemental, le même mépris de la volonté des électeurs alors que les électeurs interviennent ; car, dans beaucoup de localités, l'on se passe d'eux.

Nous avons parlé de la fabrication des délégués communaux sur le trottoir du café Tivoli, à Cahors ; du mauvais tour joué aux électeurs de Villesèque ; on nous annonce, d'autre part, un véritable pugilat à Castelnau, et partout la comédie est la même, et lorsque nous lisons dans un journal dévoué aux bérallistes des notes ampoulées comme celle qui suit, on se demande, vraiment, si l'on ne rêve pas et s'il est permis, en pleine démocratie, de casser ainsi l'encensoir sur des nez sénatoriaux et de jeter pareillement des poignées de poudre aux yeux des profanes.

Lisez plutôt dans le *Réformateur* :

M. Béral, notre honorable sénateur, est arrivé à Cahors lundi par le train de 10 h. 1/2 et est reparti hier mardi, à midi 55 pour Paris.

L'organisation du parti républicain dans le Lot, est en ce moment sa plus grande préoccupation. Vainement les réactionnaires dans un département tel que le nôtre où des influences monarchistes diverses veulent se maintenir et où chacune fait les plus grands efforts pour faire arriver aux Parlements leurs partisans, tel est le but poursuivi par nos deux représentants au Sénat. C'était leur devoir, ils l'accomplissent ; si s'impose non moins aux républicains sincères qui veulent conserver le suffrage

universel, éviter des crises gouvernementales et la guerre civile.

Il ne manque, ma parole, à cette marche triomphale des Césars que le bruit des trompettes et les génuflexions des esclaves.

Et cette invocation du spectre rouge... comme c'est trouvé !

Tout homme vraiment soucieux de l'avenir de la République dans le Lot et qui veut raisonner un instant, ne peut que déplorer l'attitude maladroite de nos sénateurs dans cette circonstance. Nous disons cela sans aucun esprit de dénigrement, qu'on le croie bien ; mais jamais campagne ne fut menée, d'une façon plus pitoyable, plus contraire aux idées d'indépendance et de dignité que les électeurs portent très haut dans le Lot et qui s'affirmeront malgré toutes les pressions possibles.

Nous connaissons des amis très dévoués à M. Béral qui gémissent de la manière dont tout cela marche et qui ne dissimulent pas à leur chef combien son système d'exclusion, de domination, d'autoritarisme froisse ici beaucoup de patriotes et paralyse toutes les bonnes volontés.

Nous le répétons, le rejet de M. Calmon par MM. Béral-Verninac a été une lourde faute, irréparable à cette heure et dont les conséquences ne se feront que trop tôt sentir.

Et croit-on, par hasard, que le public se méprend sur ces notes de sereine confiance que publient les journaux de la coterie ? Ceux qui savent lire entre les lignes y voient tout le contraire de ce qu'elles disent, c'est-à-dire la preuve évidente que l'organisa-

tion ne va pas du tout selon les désirs du maître. Il ne pouvait en être autrement.

La morale de tout ceci peut se résumer dans le vieil adage : « Qui trop embrasse, mal étreint » ; et, en politique surtout, vouloir tout régenter à sa guise, tout absorber, tout asservir à son ambition, et faire revivre le mot d'un tyran : « Le Lot c'est moi », c'est s'exposer à tout perdre, même sa tardive influence d'un jour.

Un républicain conservateur.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 16 juillet.

L'impôt sur le sel.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du budget de 1886. (Recettes.)

M. Germain. — J'ai l'honneur de proposer un amendement portant la suppression de l'impôt établi sur le sel, et demandant le relèvement des droits sur les sucres et les glucoses : 60 francs pour les sucres bruts et raffinés, 63 fr. 50 sur le sucre candi, 20 francs sur les glucoses.

Entre le droit du sel et le droit du sucre, il ne faut pas y avoir d'hésitations.

M. Héral. — La consommation du sel est stationnaire, celle du sucre, au contraire augmente constamment. Il n'y a donc pas lieu d'opérer un déplacement de taxe.

M. Rodat. — L'impôt du sel est mal assis ; il n'est pas proportionnel ; il a été supprimé presque dans toutes les autres nations. La Chambre suivra leur exemple.

M. Labuze. — Je prie la Chambre de repousser l'amendement. Cette réforme ne peut s'accomplir à la fin de la législature.

L'amendement est repoussé par 339 voix contre 78.

L'impôt sur le papier.

M. Bovier-Lapierre. — Je viens soutenir un amendement relatif à la suppression de l'impôt sur le papier. Il serait remplacé par une majoration des prix de vente des tabacs et cigares de luxe. Cet

impôt est si désastreux, que l'industrie du papier se voit obligée d'émigrer à l'étranger. La Belgique et l'Allemagne profitent surtout de cet état de choses.

D'autre part, la fraude est venue déshonorer l'industrie. Une augmentation de 15 0/0 sur les cigares au-dessus de dix centimes donnerait 19 millions.

M. Héral. — Il n'est pas permis de dire que cette industrie est frappée à mort, puisque, en dix ans, l'augmentation de la production a été de 400 0/0. Assurément, il faudra arriver à la suppression de cet impôt ; mais ce n'est pas actuellement possible, et le gouvernement prie la Chambre de repousser l'amendement.

M. Félix Faure. — Dans l'intérêt même de l'industrie du papier, il ne faut pas voter la suppression actuellement. (Réclamations.)

La première partie de l'amendement, portant suppression de l'impôt sur le papier, est adoptée par 304 voix contre 148.

La seconde partie, traitant de la majoration des tabacs de luxe, est renvoyée à la commission du budget.

Les permis de chasse.

M. Farette. — J'ai l'honneur de proposer une réduction de prix sur les permis de chasse, de 25 fr. à 15 francs, dont 10 francs pour l'Etat et 5 fr. pour la commune.

M. Héral. — Cette diminution constituerait une perte de 3 millions pour le Trésor. D'ailleurs, l'amendement viendrait plus tôt en discussion de la loi sur la liberté de la chasse.

L'amendement n'est pas adopté.

Les propriétés bâties.

M. Versigny. — Je propose à la Chambre une disposition ainsi conçue :

1^o Il sera procédé au recensement des propriétés bâties, avec évaluation de leur valeur locative actuelle ;

2^o A partir du 1^{er} janvier 1886, les vacances ne donneront lieu à la remise ou à la modulation de l'impôt que lorsque l'habitation aura duré une année au moins.

L'année dernière, le gouvernement avait promis de faire exécuter un travail. Rien n'a été fait.

M. Héral. — Le gouvernement accepte la première partie de l'amendement de M. Versigny.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

27

LA BELLE LIMONADIÈRE

DEUXIÈME PARTIE

LA ROUTE DE L'ÉCHAFAUD

I

LA FINOTAISE.

— Dame ! poursuivit l'hôtelier, une fièvre aubaine pour ton oncle et ta tante, les métayers de Grand champ, et pour tout le pays à dix lieues à la ronde, d'être débarrassés d'un pillier de cafés, de bastringues et cætera ; d'un dépensier, d'un querelleur, qui passe sa vie à faire des poufs du boucan (tapage) et des batteries !...

Le jeune homme ne se dérangea pas du gilet :

— Peste ! papa Michelin, s'écria-t-il avec gaieté, c'est affaire à vous, sur l'honneur ! Comme vous arrangez vos clients ! Allez, marchez, ouvrez l'écluse aux litanies ! Je goûte votre éloquence non moins que la cuisine de madame votre épouse. Elles sont, l'une et l'autre, excellentes, substantielles et suffisamment épicées pour me faire boire un coup de plus. J'en redemanderais un morceau, du côté de la souris, — avec un peu de gelée, si vous le permettez...

— Bon ! grogna le paysan, bon ! ris, bois et mange, sans cœur, paresseux, ivrogne !... On

sait ce que l'on dit... Tu as beau faire celui qui ne veut pas comprendre...

Roland le regarda d'un air narquois : — Pour un gargonnet d'esprit, cousin, vous m'étonnez !

— Comment ? — Eh ! oui, parbleu ! D'abord, vous m'appellez « sans cœur ». Or, consultez toutes les jolies femmes du canton : il n'y en aura pas une seule qui ne vous déclare, si elle est franche, que j'en ai toujours eu un, de cœur, frétilant comme carpe et brûlant comme braise, tout prêt à correspondre aux battements du sien... Ensuite, vous me traitez d'ivrogne, et c'est à peine si j'ai fait sauter le bouchon de la seconde fiole de ce divin chablis qui mousse et pétille dans le verre ainsi qu'une purée de topazes... Enfin, vous m'accusez de paresse... Ah ça ! vous ne remarquez donc pas avec quelle ardeur je travaille des quenottes et de la fourchette ?

Cette tirade, débitée avec un incroyable aplomb et un joyeux accent d'insouciance cavalière, ne ferma pas la bouche aux récriminations de l'aubergiste, car tout en brossant le manteau du voyageur qui allait partir, il ne cessa de ressasser entre ses dents :

— Hum ! brelandier ! bourreau d'argent ! triporteur de cartes !...

— Du moment que la dame de pique ne m'empêche pas de courtiser les autres !...

— La queue de billard en main, du matin jusqu'au soir !...

— Le billard est un exercice d'adresse qui développe les attitudes, fortifie les muscles et les entretient dans un état de souplesse recommandé par l'hygiène. Comme le cresson de fontaine, c'est la santé du corps. Vous devriez le pratiquer, vous qui êtes d'un tempérament lourd, sanguin et apoplectique...

— Débauché ! libertin ! perturbateur de ménages !...

Roland sourit :

— Mon cher Michelin, pas de gros mots !... est-ce que je vous ai fait quelque chose ?

— Enjoleur de jeunesse !...

— Tiens ! lorsque les jeunesse veulent être enjôlées !... Gageons que vous faites allusion à la petite Mariotte !... Eh ! mais je ne vois guère, cette perle d'auberge... Qu'est-ce que vous en avez donc fait ?

Ce fut l'hôtelière qui se chargea de répondre : — Nous l'avons flanquée à la porte, prononça-t-elle sèchement.

— Bah ! et depuis quand, la maman ?

— Depuis le lendemain de la dernière fois que vous avez soupé ici, sacrifiant ?

Le jeune homme se versa une rasade :

— A notre prochaine rencontre ! fit-il. Les belles filles qu'on perd se retrouvent à Paris.

— Oui, maugré le paysan, à Paris, où il y a des lois et des juges qui ne badinent pas ; où, après avoir commencé, à Sens, devant le tribunal de simple police pour un lapin tué sur le terrain d'autrui ou un individu assommé dans une rixe, tu pourrais bien finir devant la cour d'assises pour des... *Motus !* suffit ! je m'en tends !...

— Pourquoi pas sur l'échafaud tout de suite ? demanda Roland en ricanant.

— Ma foi, garçon, on en a guillotiné plus d'un qui ne promettait pas tant que toi.

Le jeune homme se renversa sur sa chaise et fit claquer sa langue contre son palais :

— Mazette ! s'exclama-t-il, vous me flattez, compère !

— Non, mon *feu*, je te connais, repartit l'hôte tranquillement.

— Monsieur Michelin !

Le patron du *Lion-d'Or* était devenu sérieux :

— Ecoute, reprit-il, je t'ai vu que tu n'étais pas plus haut que ma botte, alors que ton oncle et ta tante t'ont rapporté de là-bas, dans le Nord, où

il paraît que ton père et ta mère étaient décédés subitement sans te laisser un sou vaillant. Grâce aux bontés de ta marraine, on t'a éduqué comme un prince, et tu en sais assez, à ce qu'on dit, pour être huissier, clerc de notaire, ou secrétaire de la mairie... Je crois même, entre nous, que tu n'es pas méchant et que si tu ne te montrais pas si facile à embobiner... Mais, voyons, saprédienne ! réfléchis donc un brin : tes vingt ans sont passés ; ta gourme doit être jetée ; il est temps d'acheter une conduite... C'est moi qui te le crie : — Prends garde !... Tu es sur une mauvaise pente où l'enlaine — à l'aveuglette — le désir de vivre à te croiser les bras et à gobichonner avec un tas de chenapans, — sur un chemin où tu te casseras le cou... à moins qu'on ne te le coupe...

Roland s'était levé exaspéré :

— Prenez garde, vous-même, bonhomme ! tonna-t-il. Je suis patient au juste comme un chat qu'on étrangle, et voilà une heure à l'horloge qu'il vous convient de m'agonir de billes-sées et de sottises !...

Il fit un pas vers l'aubergiste...

— Est-ce que je vous ai dupé, vous ? Est-ce que je vous ai triché au jeu ? Est-ce j'ai jamais dérobé une *passe d'a* dans votre cassine ?...

Qu'est-ce que vous réclamez, alors ?... Parlez ! mais parlez donc !... On a de quoi payer, quelle que soit la monnaie : de l'argent sonnante dans la poche, des poings solides au bout des bras !...

Il fit un second pas avec un geste de menace :

— Les oiseaux de mauvais augure et moi, nous ne cousinons pas ensemble... Avez-vous envie que je vous cloue contre la porte de votre grange comme une chouette ou un hibou ?...

La comère, effrayée de l'expression de sa physionomie, se jeta entre lui et le patron, qui avait reculé jusqu'à l'endroit de la muraille où le trachelard était suspendu :

La première partie est adoptée.

M. Brialou. — Je prie la Chambre d'élargir l'esprit de la proposition de M. Versigny, en admettant qu'il ne soit plus accordé de remise ou de modération d'impôt pour vacances d'appartements. Il n'est pas juste de favoriser le propriétaire d'une maison, alors qu'on ne fait rien pour le propriétaire d'une ferme non louée.

M. Hérault. — Le gouvernement repousse l'amendement Brialou, mais accepte la proposition Versigny.

L'amendement Brialou est adopté par 231 voix contre 206.

Budget extraordinaire.

La Chambre passe à la discussion du budget extraordinaire (art. 4 de la loi de finances).

M. de Soubeyran. — On peut douter qu'on en ait fini avec les dépenses extraordinaires. Il faudra recourir à 175 millions d'impôts nouveaux, mais à la veille des élections on a glissé sur ce point. (Applaudissements.)

La véritable solution est la cession du réseau de l'Etat.

M. Rouvier. — Sa suppression actuelle est impossible.

Les 30 articles du budget extraordinaire sont adoptés ainsi que l'ensemble.

La Chambre vote les 30 chapitres du budget extraordinaire.

Elle adopte ensuite une disposition, faisant de l'amendement relatif à l'enfant d'une famille en ayant sept, un nouveau chapitre.

La séance est renvoyée à demain.

Informations

A quand les élections ?

Le *Petit Journal* est d'avis qu'il faut s'occuper de la question électorale, parce qu'elle est la plus importante du moment.

Les dernières fusées des feux d'artifices sont éteintes, dit-il, les derniers lampions des illuminations ont cessé de fumer ; les drapeaux sont repliés ; les trains de plaisir ramènent chez-eux les curieux accourus à Paris ; chacun rentre chez-soi et reprend ses habitudes de vie humaine.

C'est le moment, pour les députés, d'envisager sérieusement la situation et de prendre un parti.

La grande affaire de cette fin d'année 1885, c'est le renouvellement de la Chambre des députés, par un retour au scrutin de liste, système de vote qui place au second rang les individus, pour mettre au premier les principes, ou tout au moins les aspirations.

La meilleure manière de faire les affaires de la République, c'est de voter le budget, de se séparer et de fixer les élections générales à la date la plus rapprochée possible.

D'après le journal le *Paris*, organe officiel, il est certain que les élections générales ne pourront avoir lieu que le 27 septembre.

Affaires de Madagascar. — Une lettre, datée de Majunga, donne quelques détails sur la situation critique de la petite garnison de cette ville :

« Nous sommes ici une poignée d'hommes, 360 combattants, dont une centaine toujours exempts du service. Les Hovas, au nombre de

12,000 sont à quatre kilomètres de Majunga. Ils n'osent pas tenter une attaque décisive, mais ils cherchent à nous lasser par des alertes continuelles.

« Chaque nuit, quand la lune donne, ils approchent au nombre d'une centaine et tirent sur le fort. Tout cela n'est pas sérieux, mais il est impossible que nous restions longtemps dans la situation où nous sommes.

« Nous ferons ici une besogne sans résultat, tant qu'on n'enverra pas des renforts permettant de frapper un coup sérieux, qui retentisse jusqu'à Madagascar. »

A Hué.

Le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante du général de Courcy.

Hué, 15 juillet.

Je suis heureux de vous faire connaître que tous les princes du sang sont rentrés et réunis à la Légation de France. La famille royale a désigné comme seul régent, jusqu'au retour du roi, Thoi-Han, oncle du roi Tu-Duc.

Les princes vont s'installer dans leurs propriétés particulières et la reine-mère, qui rentre demain avec les reines, va habiter le palais du Tombeau de Tu-Duc.

Le Co-Mad a été réformé avec ceux des ministres qui ne nous sont pas hostiles auxquels ont été adjoints un certain nombre de hauts fonctionnaires, pris parmi nos partisans.

Le ministère de guerre, remis entre nos mains, a été confié par moi à M. de Champeaux, notre résident à Hué.

Une proclamation sera lancée demain par le nouveau régent. Elle prescrira à tous les fonctionnaires en Annam et au Tonkin d'avoir à rétablir la tranquillité, punir les pillards et rebelles et aider l'armée française par tous les moyens.

Thu-Yet est à la citadelle de Tam-Lo ; il n'a plus que 500 hommes avec lui.

L'état sanitaire est excellent.

Les troupes se refont de leurs fatigues.

DE COURCY.

Attentats contre les Français au Maroc. — Les autorités marocaines de Fez viennent d'incarcérer un sujet français. Cet acte a été accompli malgré les réclamations de l'agent consulaire de France à Fez.

Le chargé des affaires de France, qui gère la légation de Tanger en l'absence de M. Feraud a protesté officiellement auprès du ministre des affaires étrangères.

Au Maroc, de nouveaux attentats contre les Israélites sont signalés sur divers points. Tous ces incidents, effectivement dirigés contre les Français, sont dus à l'instigation de sir John Hay, ministre d'Angleterre à Tanger, dont la haine à notre égard est bien connue.

La marche des Russes. — Dans une deuxième édition, le *Times* publie la dépêche suivante, datée de Jacdorabaten, 11 juillet :

« Le bruit court que des forces russes considérables se sont avancées jusqu'à Zulficar. Les Russes traitent le territoire persan comme s'il était territoire russe.

Le *patachier* eut une grimace d'horreur et d'indignation :

— Du lait ? Quand il y a à la cave du *piqueton* de toutes les couleurs ! Compère, cet individu ne m'inspire aucune confiance... Je lui ferai régler le prix de sa place d'avance...

— Ensuite, depuis que je l'ai réveillé, il est en train de s'ébrouer, en pantalon et en manches de chemises, à la grande eau dans la cuvette...

Finot secoua la tête avec dégoût :

— Faut que ça soye quelqu'un de fièrement malpropre...

L'aubergiste continua :

— Puis ses cheveux, son linge, toute sa personne, quoi ! vous sentent une odeur, oh ! mais une odeur, mon cousin, que c'est comme un bouquet de roses, et que j'en ai été suffoqué en entrant.

— Pouah !

— Les meubles, la chambre, le lit en sont empestés. Nous serons obligés à un lavage spécial. Vous comprenez, pas un roulier ne voudrait plus coucher dedans.

Le propriétaire de la *Finotaise* opina avec conviction :

— C'est un débitant d'orviétan, de pommade pour les cors ou de vulnéraire suisse.

— Point ! j'estime que c'est plutôt un commis en bijouterie.

— Un commis en bijouterie ? répéta le voiturier, et qu'est-ce qui peut vous faire penser... ?

— Voici : comme il ouvrait, hier soir, sa valise, pour y prendre un mouchoir de poche, j'ai aperçu, à l'intérieur, une poignée de menus objets qui brillaient comme des escarboucles... On aurait dit des bagues, des bracelets, des colliers... Mais je n'ai pas eu le temps de distinguer ; car il a refermé le couvercle avec un mouvement de colère, et il m'a relégué avec d-s yeux que, si c'avait été une paire de pistolets, j'étais flambé net comme *torchette* !...

« Des renforts russes arrivent à Askabad. Les Afghans sont anxieux, mais résolus. On croit que le colonel Alkhanoff est décidé à précipiter la guerre et qu'il trompe le tzar. »

Londres, 15 juillet.

A la Chambre des communes, M. Lubbock demande si le gouvernement a reçu la confirmation du bruit d'une marche en avant des Russes sur l'Afghanistan.

Lord Churchill répond que le colonel Ridgeway a recueilli le bruit d'une augmentation des troupes russes dans le voisinage de Zulficar, mais que le gouvernement ne sait rien à cet égard d'une manière authentique, et qu'il prend des informations.

D'après la *France*, les Alsaciens-Lorrains se refusent absolument, comme de raison, à donner la moindre somme à la souscription ouverte en vue d'élever un monument au maréchal de Manteuffel.

Le camp du Pas-des-Lanciers.

— Le ministre de la guerre a ordonné l'évacuation du camp du Pas-des-Lanciers et le licenciement de la division de réserve. La dépêche officielle n'étant arrivée au camp que dans la journée, l'embarquement en chemin de fer des troupes n'a du commencer que ce matin.

On prévoit qu'il faudra quatre jours environ pour terminer cette opération. Les régiments regagneront directement leurs garnisons respectives ; mais il est probable qu'avant de se réinstaller dans les casernes, ils feront un séjour de courte durée, soit dans les bâtiments disponibles isolés, soit dans des baraquements.

Le nombre total des malades s'est élevé, d'après le rapport du docteur Didot, à 1,758. L'état des hommes répartis entre les hôpitaux de Marseille, d'Avignon, d'Aix, de Tarascon n'inspire que peu d'inquiétude.

Mise en disponibilité d'un général.

— Le général Chagrin-Saint-Hilaire qui commande à Grenoble, vient d'être mis en disponibilité pour le motif suivant :

Le jour de la Fête nationale, Mme Chagrin-Saint-Hilaire, obéissant à l'on ne sait quel mobile, se mit tout à coup à arracher, de ses propres mains, les drapeaux qui décoraient l'hôtel de la division, ce qui eût naturellement pour effet d'exaspérer la foule qui stationnait dans la rue. Certaines personnes affirment que la générale a été soudainement prise d'un accès de folie.

Le choléra en Espagne. — Il y a eu jeudi, à Madrid, 7 cas et 8 décès ; 4 cas et 7 décès à Aranjuez ; 1 cas à Ciempozuelos.

Province d'Alicante, 185 cas, 83 décès ; province de Castellon, 163 cas, 61 décès ; province de Chença, 78 cas, 33 décès ; province de Murcie, 170 cas, 83 décès ; province de Valence, 646 cas, 304 décès ; province de Saragosse, 204 cas, 72 décès ; province d'Alicante, 16 cas, 6 décès.

— Bah !

— Et il faut voir comme il y tient, à cette satanée valise, qui n'est pas de beaucoup plus grosse qu'un sac à ouvrage de femme !... Ce matin, lorsque j'ai voulu la descendre avec son manteau, il a mené une belle vie : « Que faites-vous ?... — Laissez cela !... — Je défends qu'on y touche ! » Le tout intime d'une façon qui ne m'a pas donné envie de récidiver !...

Finot avait pris sur le plat ce qui était resté du gigot, — il y avait encore une couple de livres, — et avait coupé à la miche un chiffon de pain du même poids à peu près.

Cousin, déclara-t-il sans honte, en attendant l'olibrius en question, on va se curer les dents avec une bouchée de viande, et si l'on avait seulement un filet de liquide quelconque pour s'arroser la dalle du cou...

Maman Michelin, commanda Roland, une troisième bouteille et deux verres.

L'irritation de notre héros s'était évaporée aussi vite qu'elle était venue. Car nous ne vous cachons pas, lecteurs, que ce jeune homme est destiné à devenir l'un des héros de cette histoire...

Donc, notre héros tendit la main à l'aubergiste :

— Sans rancune, papa, fit-il, et ne refusez pas de trinquer avec moi. J'ai été un peu vif, tout à l'heure ; mais ma foi, avouez que, vous m'avez débité une ribambelle de choses qui n'étaient pas précisément tout miel et tout sucre.

Le paysan s'approcha de la table :

— Mongars, répondit-il, non sans une certaine gravité, tu as eu tort si tu as cru que je te faisais des reproches uniquement à cette fin de te servir des mauvais compliments. Les métayers de Grand champ sont de vieux amis à moi et j'aurais de la peine pour eux à apprendre plus tard que tu as tourné mal.

Le jeune homme remplit les verres. Il avait recouvré son insouciance et sa gaieté naturel-

Les journaux signalent l'apparition du choléra à Garcia (province de Taragone) et à Huescar (province de Grenade).

Lettre du docteur Ferran. — Le *Figaro* publie une lettre du docteur Ferran à M. Pasteur ; M. Ferran se fait fort de démontrer la véracité de sa découverte.

Le budget de l'agriculture.

La Chambre des députés a discuté et voté le budget du ministère de l'agriculture pour 1886. Les crédits demandés par le gouvernement et proposés par la Commission du budget ont été accordés. Un seul changement a été fait : le crédit pour la lutte contre le phylloxéra a été porté, sur la proposition de M. Million, de 1,250,000 francs à 2 millions de francs ; les syndicats viticoles apprendront cette nouvelle avec une vive satisfaction. La discussion du budget n'a pas été longue, mais elle a donné lieu à quelques échanges d'observations entre le ministre de l'agriculture et quelques députés, notamment sur les subventions accordées aux associations agricoles. C'est toujours là la grosse affaire ; les luttes d'influence locales y trouvent un de leur meilleurs champs de bataille. On nous permettra de le regretter et de désirer ardemment le retour à ces traditions qui faisaient des réunions agricoles et du champ des concours de Comices un terrain sur lequel tout le monde aimait à se rencontrer pour travailler ensemble au progrès agricole. On a appris avec une certaine surprise que la Société d'encouragement à l'agriculture reçoit annuellement une subvention de 25,000 francs ; c'est sensiblement davantage que la Société nationale d'agriculture, qui est cependant la plus haute expression de l'agriculture française, comme l'a si bien rappelé M. le ministre de l'agriculture dans son discours à la Société nationale d'agriculture.

Le secret du vote. — Voici le texte de la loi adoptée par la commission sur le secret du vote :

TITRE PREMIER

Garanties supplémentaires du secret dans le vote.

Article premier. — Dans les élections législatives, départementales ou municipales, le vote a lieu dans des enveloppes non fermées.

Art. 2. — Les enveloppes sont fournies par l'administration départementale.

Elles doivent être opaques et uniformes pour tout un département.

Elles sont adressées à chaque municipalité sous pli cacheté et il en est exigé un récépissé.

Art. 3. — Après la formation du bureau, le président fait l'ouverture du paquet contenant les enveloppes, et constate l'état des cachets.

Les enveloppes sont ensuite déposées à un endroit apparent sur la table du bureau.

Le procès-verbal devra contenir le compte des bulletins reçus, employés et restant en réserve.

Art. 4. — L'électeur choisit une enveloppe ; il ne peut en prendre qu'une.

Art. 5. — La mise sous enveloppe ne doit se faire que dans la salle du scrutin. A cet effet,

les.

— N'ayez pas peur, poursuivit-il. On tâchera de faire mentir vos pronostics... D'abord, je ne vais pas à Paris pour musarder et bambocher. Ma marraine m'y appelle. Je lui servirai de secrétaire et je vivrai dans sa maison... Je ne suis pas un imbécile ; j'ai du courage ; j'aurai de la persévérance ; on se créera une position dont les gens de la ferme n'auront point à rougir... Pour ce qui est de la conduite que vous me conseillez d'acheter, puisque madame Mazerolles est à son aise, je la prierais de m'en faire l'emplette.

Finot, — qui avait la pépie, — leva le coude :

— A la santé de madame Mazerolles ! Ses deux compagnons l'imitèrent :

— A la santé de madame Mazerolles !

— Qui est-ce qui a parlé de madame Mazerolles ? interrogea une voix derrière les trois bu-

veurs.

Ceux-ci se retournèrent d'un même mouvement...

Le voyageur annoncé et attendu, « l'olibrius » du voiturier, « le commis en bijouterie » de l'aubergiste, le « *marquis de quinze-Onces* » de Paturon, était sorti de sa chambre, avait descendu l'escalier et d'un pied si léger que personne n'en avait perçu le bruit, s'était avancé jusqu'au milieu de la cuisine...

C'était un adolescent trop petit, trop mignon, trop frêle pour un homme, mais merveilleusement proportionné dans ses formes minuscules, et d'une souplesse de taille, d'une élégance de désinvolture, d'une distinction d'abord en tous points remarquables. Sa tenue de touriste, — comme nous dirions aujourd'hui, — d'une fantaisie originale, se rapprochait du costume pittoresque des étudiants allemands. Il portait sous le bras une valise oblongue, recouverte de peau de chagrin.

PAUL MAHALIN.

(A suivre.)

chaque municipalité est tenue de faire disposer d'avance un ou plusieurs abris, fixes ou mobiles destinés à isoler l'électeur au moment où il met son bulletin sous enveloppe et derrière lesquels les votants seront invités de passer l'un après l'autre.

Art. 6. — L'électeur doit, son bulletin mis sous enveloppe, revenir sans se désemparer devant le bureau et introduire cette enveloppe dans l'urne.

Art. 7. — Il est interdit à toute personne faisant partie d'un bureau, de toucher à l'enveloppe que tient l'électeur et de s'en faire montrer le contenu.

L'article 8 est relatif à la dispense de ces mesures dans les communes de plus de 10,008 habitants.

Les articles 9, 10 et 11 sont relatifs aux cartes d'électeurs et n'offrent rien de particulier.

Art. 12. — Le maire ou le membre de la municipalité qui, chargé du service aura refusé ou volontairement omis de faire préparer l'abri d'isolement exigé par l'article 5, sera puni d'une amende de 25 à 500 fr.

L'article 13 réclame une amende de 500 à 5,000 fr. et un emprisonnement de un mois à deux ans contre ceux qui tenteront d'obtenir une abstention au suffrage par des moyens peu délicats ou frauduleux.

Art. 14. — Une peine de un mois à un an d'emprisonnement et de 100 à 2,000 fr. d'amende sera infligée à ceux qui par voies de fait, ont fait perdre des suffrages.

L'article 963 du Code pénal sur les circonstances atténuantes est applicable aux délits ci-dessus visés. Toutes les dispositions contraires à la présente loi sont abrogées.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Examens du Brevet de capacité BREVET SUPÉRIEUR. — SESSION DE JUILLET.

Quatorze aspirantes se sont présentées. Sur ce nombre, 12 ont obtenu leur diplôme. Ce sont :

M^{me} Salgues; M^{lles} Boisset; Clary; Contios; Daude; Grangé; Lambert; Mirabelle; Mazeyrac; Péralo, Emilie; Péralo, Marie; Tardieu.

Monnaie de nickel. — Sur 70 millions de monnaie de billon dont la loi autorise la frappe, 63 sont actuellement en circulation. La commission du budget a décidé de remplacer la frappe des 7 millions restant par la monnaie de nickel. On créerait des pièces de 5, 10, 15 et 20 centimes.

Changements de garnison. — Le ministre de la guerre vient de décider que, sauf les relèvements périodiques par raison d'économie, il n'y aurait, cette année, aucun changement de garnison après les grandes manœuvres.

Toutefois, cette décision ne concerne pas les troupes qui ayant accompli leur séjour dans une garnison doivent être remplacées par d'autres. Ces mouvements s'effectueront comme à l'ordinaire.

Les télégrammes urgents.

Le ministre des postes et télégraphes va étendre à tous échanges de télégrammes, quelle que soit leur destination, le bénéfice d'une disposition importante des conventions internationales, qui n'était pas applicable aux dépêches adressées d'un bureau français, à un autre bureau français. Cette disposition permet à l'expéditeur d'un télégramme urgent d'obtenir la priorité de transmission sur les autres dépêches privées, moyennant le paiement du triple de la taxe ordinaire.

Postes et télégraphes.

Un intéressant renseignement à donner au public et relatif à la façon dont les timbres doivent être placés sur les lettres chargées. Voici le texte de l'article adopté au congrès de Paris en 1878 :

Art. 2, § 3. — Les timbres-poste employés à l'affranchissement des lettres chargées doivent être espacés, afin qu'ils ne puissent servir à cacher des lésions de l'enveloppe. Ils ne doivent pas non plus être repliés sur les deux faces de l'enveloppe de manière à couvrir la bordure. C'est dans l'intérêt des expéditeurs et destinataires que cette mesure a été prise. Il est en effet certain que plusieurs timbres placés sans espace blanc intermédiaire couvrent une place assez grande pour qu'en les soulevant délicatement il soit possible de pratiquer une ouverture et de retirer un billet de banque.

La réintégration du timbre masquant l'ouverture, une pareille fraude est invisible pour le destinataire de la lettre chargée, qui ne peut percevoir du voi qu'après acceptation écrite sur le registre du facteur, par conséquent trop tard pour réclamer oitement.

Les employés, dans le cas où l'expéditeur refuse de se plier à ces formalités, acceptent le dépôt de la lettre mais inscrivent au dos : « refus de régularité, » qui décharge la poste de sa responsabilité.

La suppression de la masse.

Une anomalie va se présenter pour les hommes de la classe de 1880. Tandis que ceux qui, au nombre de 20,000 environ, ont été libérés, au mois de février dernier, sont partis après avoir touché le montant de leur masse en emportant tous leurs effets de petit équipement, leurs 80,000 camarades vont, en août ou septembre, rentrer six mois plus tard sans petit équipement et sans les 20 fr. de masse constituant le petit pécule du soldat revenant dans ses foyers.

Il n'y a sans doute rien à dire contre la suppression de la masse individuelle, qui va s'effectuer le 15 juillet prochain; mais cette mesure eût dû s'appliquer après la libération entière d'un contingent.

Les soldats d'une même classe se solidarisent entre eux. Si beaucoup ont vu avec amertume l'avantage que la circulaire du 20 février a accordé au cinquième d'entre eux, ils apprécient avec encore plus de regret leur départ plus tardif sans les effets du petit équipement auquel tout militaire tient, surtout sans le reliquat de la masse qu'ils ont acquis par la gestion économique de l'habillement individuel pendant la durée de quatre ans de service.

La masse constitue, en somme, l'avoir du soldat, et en droit strict elle revenait aussi bien à la première fraction de la classe 1880 qui a été envoyée en congé le 20 février qu'à celle qui partira, soit le 6 août, soit le 22 septembre.

Les *Enfants de Cahors* donnent, ce soir, à 8 heures 3/4, un concert devant le café Donat, jeune.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

du 11 au 18 juillet 1885.

Naissances.

Cubaynes, Louis, rue Labarre, 51.

Delpou, Marguerite, à St-Henri.

Benay, Charles, rue Portail-Alban, 3.

Mariages.

Deilhes, Guillaume, et Fournié, Angélique.

Pellet, Antoine, et Roumégues, Séraphine.

Planacassagne, Jules, et Didié, Jeanne.

Pélaprat, Jean, et Marniesse, Jeanne.

Sedouls, Jean, et Castelaun, Julie.

Ironnelle, Pierre, et Combarieu, Sophie.

Décès.

Richard, Antoine, 55 ans, célibataire (hospice).

Dumont, François, 27 ans, rue des Augustins, 13.

Nayrac, Emile, 4 mois, rue des Badernes, 19.

Blanc, Jeanne, s. p., 74 ans, à Cabessut.

Cros, Léonie, 5 mois, rue Nationale, 71.

Frayse, Pierre, 8 mois à St-Georges.

Gaben, Marie, s. p., 21 ans célibataire, Avenue de la Gare.

Variétés

Gordon vivant. — On lit dans l'*Intransigeant* :

Un riche marchand cophte, qui habite Khartoum depuis de longues années, vient d'arriver au Caire. Le Mahdi, d'après lui, remet en ce moment les prisonniers en liberté. Il affirme que Gordon a quitté Khartoum huit jours avant l'entrée de l'armée du Mahdi dans cette ville. Il donne à l'appui de son dire les détails les plus complets :

Le général Gordon aurait quitté Khartoum avec son domestique, deux cawas torcs et un très riche négociant grec, nommé Aboufeldas.

Cette petite caravane, bien équipée et armée serait partie pour Sennaar, avec l'intention de gagner la route équatoriale.

Le négociant cophte, qui a été interviewé au Caire par plusieurs correspondants de journaux, explique de la manière suivante le broit selon lui tout à fait erroné, de la mort de Gordon. Le consul d'Autriche, un nommé Hamsar, aurait été massacré par les partisans du Mahdi, et sa tête apportée dans le camp.

Les Arabes, qui connaissent personnellement Gordon, ayant reconnu l'erreur, se seraient précipités dans Khartoum à la recherche du gé-

néral anglais. Il leur aurait été impossible de le retrouver ni aucun vestige de ses bagages.

Cette version coïncide d'ailleurs parfaitement avec les nouvelles que nos amis Djemal-El-Din et Abou-Nadara ont reçues d'Égypte.

Ils n'ont cessé de nous répéter que le Maahdi, désireux de s'assurer la possession d'un otage de grande valeur, avait constamment recommandé à ses lieutenants de faire Gordon prisonnier et non de le tuer.

Le général Gordon, de son côté, dans ses dépêches officielles au gouvernement anglais, s'exprime dans les termes suivants :

« Si vous continuez à m'abandonner, je serai réduit à revêtir un costume de derviche et, les sandales au pied, je devrai rejoindre la route de l'Equateur. Il me faudra environ un an pour atteindre la côte et vous donner de mes nouvelles. »

Il n'est donc nullement impossible que Gordon soit vivant.

En effet, l'armée anglaise, battue n'ayant pu délivrer Khartoum, il était bien plus commode pour le gouvernement de la reine de laisser croire au public que Gordon était tué et que dès lors, l'expédition était sans objet. On a beaucoup remarqué que le prince de Galles s'est servi, dans une circonstance récente, en parlant de Gordon, de cette expression : « On a également beaucoup remarqué que l'on vient, la semaine dernière, de rendre aux souscripteurs, l'argent versé pour élever à Suez un hôpital à sa mémoire. »

De plus, sa propre famille ne croit pas à sa mort. En Chine, Gordon est resté plus de deux ans sans donner de ses nouvelles.

Enfin, comme disent les Anglais : *Last not least*. Le cheikh Djelma-Ed-Din-El-Afghan et Abou-Nadara ajoutent parfaitement foi au récit du négociant cophte, qui arrive de Khartoum, où il a passé tout le temps du siège, et dont le témoignage est ou ne peut plus impartial. Le mystique Gordon serait donc encore vivant, malgré l'émouvante scène du Musée Grévin, qui le représente tombant sous les balles ennemies.

LA SOIF

Les chaleurs qui règnent, depuis quelques temps déjà, ont développé chez tous une sensation physiologique à laquelle ne peuvent échapper même les plus sobres, la soif. Tout le monde éprouve ou a éprouvé ce besoin tyrannique auquel il est plus difficile de résister qu'à la faim. Il suffirait de consulter ceux qui ont physiquement souffert de la soif, une fois dans leur vie, pour comprendre combien terrible est la privation de boisson.

Plusieurs cependant ont pu supporter volontairement ce tourment. On cite un Corse, Luc-Antoine Viterby, condamné à mort en 1821, qui, pour échapper à la guillotine, se laissa mourir volontairement par une *abstinence complète*. Il mit 25 jours à mourir. C'est une exception. Généralement ceux qui se sont absolument privés de boisson ne passent pas le cinquième jour. Quelques-uns, même, résistent moins, exemple ce cent-suisses de la garde de Louis XVI qui en 1787 mourut de soif pour être resté vingt-quatre heures sans boire.

La chaleur atmosphérique augmente l'énergie de la soif et en accélère les retours périodiques. Beaucoup de personnes alors cèdent à la tentation de chercher à l'apaiser en ingurgitant des quantités énormes de boissons.

L'eau pure et de bonne qualité serait assurément la plus inoffensive de toutes, mais son abus peut produire des indigestions, qu'il n'est pas rare d'observer chez les enfants, et parfois même chez les grandes personnes.

Règle générale, il faudrait boire largement à sa soif pendant les repas, et ne pas boire entre les repas. Néanmoins, ce dernier point paraît difficile à observer pendant les chaleurs de l'été. Que faire alors? Eviter de boire de l'eau, ou une autre boisson glacée, mais la réserver pour les repas, ou mélangée aux aliments et prise en petites quantités elle donne à l'estomac une salutaire surexcitation.

Il arrive souvent, dans les grandes villes, par les chaleurs violentes, que des chevaux tombent tout à coup, se tordent et meurent. Ce sont de malheureux animaux auxquels on a donné un seau d'eau glacée qu'ils ont bu d'un seul coup.

L'homme est exposé aux mêmes dangers et peut être victime des mêmes accidents. Raison de plus pour qu'il tienne compte de ces quelques conseils.

Quant aux boissons pour apaiser la soif, on prescrit généralement les boissons acides, amères ou aromatiques, les limonades de fruits, la bière surtout, et la tisane de café — une tasse dans un litre d'eau.

Il n'est pas toujours nécessaire de boire pour tromper la soif. On l'apaise facilement par les bains, un moyen de faire parvenir au sang de l'eau par d'autres voies que par les voies digestives.

Ainsi, on raconte le fait suivant : Un vaisseau allant de la Jamaïque en Angleterre souffrit tellement d'une tempête que ceux qui le montaient se virent obligés de se réfugier dans la chaloupe. Bientôt ils furent vivement pressés par la soif. Le capitaine invita, pour l'apaiser, ses compagnons à imiter son exemple, et, sur-le-champ il se plonge tout habillé dans la mer, ce qu'il répéta souvent. Quelques-uns l'imitèrent, d'autres se moquèrent du procédé mais devinrent si faibles qu'ils périrent bientôt. Quant au capitaine et à ceux qui, comme lui, se plongèrent plusieurs fois par jour dans la mer, ils conservèrent leur vie *dix-neuf jours*, au bout desquels un navire passant par ces parages les recueillit.

Tous les individus qui ont habité les pays chauds, notamment les voyageurs et les soldats, connaissent un autre moyen assez bizarre, qui consiste à garder dans la bouche un petit caillou, dont le maintien conserve au gosier une fraîcheur suffisante pour rendre la sensation de la soif très supportable.

Bref, comme conclusion, et afin de maintenir les entrailles dans un état hygiénique, lecteurs, à vos repas, buvez sec et frais; entre vos repas ne buvez que très peu. R.

CUISINIÈRES

Risque l'achat d'un flacon **BOULLON CHUIS**, vous ne regretterez pas votre essai. Il est indispensable dans les ménages et précieux à la campagne. Pur extrait liquide de viande de bœuf; excellent consommé instantané; parfait cuit avec les légumes.

En vente chez M. MICHAUD-LARRIVIÈRE fils, *Epicierie Parisienne*, 6, place du Marché, à Cahors.

Mourir de vieillesse est un mort rare, a dit Buffon, et cependant l'homme est constitué pour vivre plus qu'il ne vit en moyenne. — Il hâte sa fin par sa manière de vivre et par sa trop grande indifférence à se soigner. Il est vrai que le choix des remèdes est souvent difficile, mais lorsqu'un remède se recommande par des milliers de preuves authentiques comme celle qui suit, son choix s'impose.

« *Marinca* (Corse), le 6 mars 1885. — Je souffrais cruellement d'une maladie d'estomac; je ne pouvais rien manger, aucun médicament ne me faisait du bien, lorsqu'un journal me fit connaître vos *Pilules Suisses*. Elles m'ont guéri radicalement, merci du fond du cœur; veuillez m'envoyer encore une boîte à 4 fr. 50. » P. THOMAS. »

A. M. Hertzog, Ph^{en}, 28, rue de Grammont, à Paris.



**SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS**
rendue sans médecine, sans purge et sans frais, par la délicieuse Farine dite de Santé :
REVALESCIÈRE
DU BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, darts, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chloroses rhumatismales, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, mésentère, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiées et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100,000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre; M. le docteur professeur Dédé; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Également le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes : 1/4 kilo, 2 fr. 25; 1/2 kilo, 4 fr.; 1 kilo, 7 fr.; 2 kilos, 12 fr.; 6 kilos, 36 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le **ROI DES ALIMENTS pour Nourrissons**, « **FARINE PARFAITE DU BARRY** » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 4 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilogram. de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boîtes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvariet-Clippet, épiciers, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, et 47, rue du Mont-Thabor, à Paris.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Sommaire du numéro du 11 juillet 1885. — Texte : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : L'ambassade marocaine à Paris ; Beaux-Arts : « La Vierge », tableau de M. Dagnan ; Théâtre illustré : « Sigurd » à l'Opéra ; Arrivée de la statue de la « Liberté » à New-York ; M. Léon Renier ; M. Vuitry ; M. Tresca. — Chemin de fer métropolitain. — Salon de 1885, par Olivier Merson. — Revue anecdotique, par Lorédan Larchey. — « Cyrille l'exorciste et son rituel » (nouvelle), par Eugène Gothi. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Echees. — Récréations de la famille. — Gravures : Les ambassadeurs marocains. — M. Léon Renier. — M. Vuitry. — M. Tresca. — « La Vierge », tableau de M. Dagnan. — « Sigurd » à l'Opéra. — Réception de la statue de la « Liberté éclairant le monde », à New-York. — Chemin de fer métropolitain. — Rébus. — Bureaux 13, Quai Voltaire, Paris.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal de voyages. Sommaire de la 1280^e livraison (18 juillet 1885). — Voyade dans le haut Laos, par M. le docteur P. Neiss. — 1880. — Texte et dessins inédits. — Dix gravures de E. Burnand. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 659^e livraison (18 juillet 1885). Texte : Notre-Dame Guesclin, par M^{me} de Witt, née Guizot. —

La navigation aérienne, Gaston Tissandier. — Les câbles sous-marins. — Temps d'épreuve, M^{me} A. Picard. — La messe de minuit, par M^{me} Jeanne Cazin. — La houille, par M^{me} Barbé. — A. travers la France : Arles, par Anthyme St-Paul. — Dessins : E. Zier, Barclay de Neuville. — Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, 79, boulevard St-Germain, à Paris.

ST-NICOLAS, 6^e année. Sommaire du numéro 33 (16 juillet 1885). — Les héritiers de Montmercy, Eudoxie Dupuis. — La robe de poupée, Léon d'Arvezan. — Le Diamant, L. Letorsay. — Le Socie. J. Protche de Viville. — Jules le Prémontueux, (**). — La boîte aux lettres. — La tirelire aux devinettes. — Illustrations par Birch, Ch. Clérice, V.-A. Poirson, Léonce Petit, Gaillard, etc. — Bureaux à la librairie Ch. Delagrave, 15, rue Soufflot, Paris.

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé par J.-A. Barral. — Rédacteur en chef : Henry Sagnier. — (G. Masson, éditeur, 120, boulevard St-Germain, Paris). Un an, 20 fr. — Sommaire du N^o 849, du 18 juillet 1885 : H. Sagnier. Chronique agricole. — Pouillet. Jurisprudence agricole. — Aurran. Concours des prix culturaux et dirrigation dans l'Hérault. — De Bellefond. Les vaches normande dans l'Indre. — Sagnier. Ecole pratique d'agriculture de Saint-Remy. — Boncenne. Le celape de la luzerne. — Bayle. Situation du vignoble d'Aigues-Mortes. — Maurice. L'agriculture dans l'arrondissement de Vitry-le-Français. — Marsais. Société nationale d'agriculture. — Rémy. Revue commerciale et prix-courant des denrées agricoles. — Gravures noires : Ecole pratique d'agriculture de Saint-Remy. (2 fig.).

Victor Hugo. — Œuvres complètes, édition définitive Hetzel-Quantin ne varietur, comprenant 46 volumes in-8^o. Prix : 345 fr., payables 15 fr. par mois. — Librairie A. PILON, A. LE VASSEUR, successeur, 33, rue de Fleurus, Paris.

Journal des demoiselles

Plus de cinquante années d'un succès toujours croissant ont constaté la supériorité du *Journal des demoiselles*, et l'ont placé à la tête des publications les plus intéressantes et les plus utiles de notre époque. Former des filles, des sœurs, des épouses et des mères dévouées; leur inspirer l'amour de Dieu, de la famille et de leurs devoirs; leur enseigner à faire, — riches ou pauvres, — le bonheur de leur maison; orner leur esprit; développer leur intelligence, tout en les initiant aux travaux, à l'économie, aux soins du ménage; tel est le but que s'est proposé le *Journal des demoiselles*. A un mérite littéraire unanimement apprécié, ce journal a su joindre les éléments les plus variés et les plus utiles; œuvres d'art, gravures de modes, imitations de peintures, modèles de travaux en tous genres, tapisseries, patrons, broderies, ameublements, musique.

PARIS, 10 FR. — DÉPARTEMENTS, 12 FR.

On s'abonne en envoyant au bureau du Journal, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, directeur.

LA POUPEE MODELE

Journal des petites filles

PARIS : 7 FRANCS PAR AN. — DÉPARTEMENTS : 8 FRANCS.

La Poupée modèle, dirigée avec la moralité dont nous avons fait preuve dans le *Journal des Demoiselles*, est entrée dans sa vingt-deuxième année.

L'éducation de la petite fille par la Poupée, telle est la pensée de cette publication, vivement appréciée des familles: pour un prix des plus modiques la mère y trouve maints renseignements utiles, et l'enfant des lectures attachantes, instructives, des amusements toujours nouveaux, des notions de tous ces petits travaux que les femmes doivent connaître, et auxquels, grâce à nos modèles et à nos patrons, les fillettes s'initient presque sans s'en douter.

En dehors des petits ouvrages et Patrons pour poupée que contient chaque numéro, la Poupée modèle envoie également un joujou aisé à construire: Figurines à découper et à habiller, — Cartonnages instructifs, — Musique, — Gravures de Modes d'enfants, — Décors de théâtre, petits Acteurs, — Surprises de toutes sortes, etc., etc.

On s'abonne en envoyant, 48, rue Vivienne, un mandat de poste ou une valeur à vue sur Paris, et sur timbre, à l'ordre de M. F. THIÉRY, Directeur du journal.

DISTILLERIE CENTRALE DU QUERCY

USINE A VAPEUR

CRÈME DE NOIX BOUTET

Liquore tonique et anticholérique à base de fine champagne

MÉDAILLÉE PAR L'ACADÉMIE

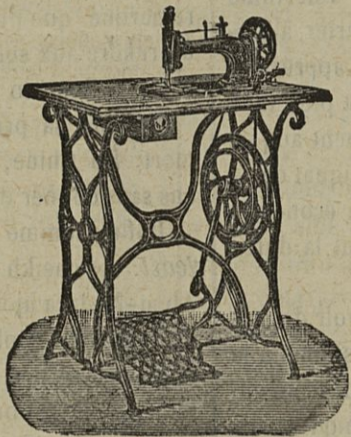
Exiger le véritable nom : **STANISLAS BOUTET A CAHORS**

Dépositaire du Rhum Goodson. Provenance directe de la Jamaïque 6 francs la bouteille d'origine, droits compris

GRAND ASSORTIMENT DE LIQUEURS ET VINS FINS

MACHINES A COUDRE

POUR FAMILLES ET ATELIERS (Système perfectionné)



Maison CANGARDEL 4^{me}
C. DESPRATS, Successeur
LA MAISON SE CHARGE DE TOUTES LES RÉPARATIONS

MAISON DES 100,000 PALETOTS ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habillements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n^o 11 sont transporté boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

ÉPICERIE PARISIENNE

6, Place du Marché, CAHORS

La Maison MICHAUD-LARIVIÈRE fils, prévient sa nombreuse clientèle, qu'on trouvera chez elle la célèbre marque :

RHUM DES PLANTATIONS SAINT-JAMES

Les Plantations Saint-James sont situées sur les mornes réputés les plus fertiles des Antilles. Grâce à leur admirable exposition, les cannes à sucre de ces Plantations donnent à la distillation des Rhums exceptionnels. Cette marque cotée la première dans les pays d'origine est répandue dans le monde entier. Elle est expédiée exclusivement en bouteilles de forme carrée. Cette forme de bouteille est la propriété exclusive des Plantations Saint-James, pour l'embouteillage du Rhum.

Elle est mise en vente à l'Épicerie Parisienne, aux prix de :

Le litre..... 5 fr. 25.
La bouteille..... 4 fr. 50.
Le demi litre..... 2 fr. 90.

Vinaigres de l'Étoile de qualité supérieure rouges et blancs

COUSTILLAS Jeune

Rue de Bordeaux — PÉRIGUEUX

M

J'ai l'avantage de vous offrir mon **VINAIGRE DE L'ÉTOILE** de qualité extra afin que cette sorte ne soit pas confondue avec les Vinaigres inférieurs et défectueux qui sont journellement offerts. J'ai déposé au Tribunal de commerce cette marque qui est ma seule propriété, mes clients seront ainsi assurés de recevoir toujours la même qualité.

Attendant d'être favorisé de vos ordres.

Agréez, M. Coustillas Jeune.

PRIX-COURANT & CONDITIONS DE VENTE

VINAIGRE SUPÉRIEUR de l'Étoile rouge ou blanc, l'hectolitre.... 30^f

Francs de port gare de l'acheteur

Je paie les droits de 5 centimes par litre en sus et les ajoute à la facture, je reprends les frais pour le prix coté.

Il est ajouté gratis à chaque expédition Vinaigre un très joli tableau indiquant le dépôt de ce produit, ce qui facilite beaucoup la Vente.

LA MAISON ACCEPTE DES REPRESENTANTS SERIEUX ET ACTIFS

LES RAMOS

Marchand tailleur rue Fénélon, 9, vient de transférer son Magasin même rue, numéro 12, en face la Halle.

Il tient à la disposition de sa nombreuse clientèle ainsi que de tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur présence, un grand choix de draperies nouveautés et draps de cérémonies pour pantalons, gilets et costumes complets, en tout genre.

Le sieur RAMOS, prévient le public que son Magasin, établi au premier, lui évitant des frais considérables, il peut livrer les costumes à 50 0/0 de rabais. Etoffes, coupe et façons garanties. Sur demande, les échantillons sont portés en ville et à la campagne.

ÉPICERIE FINE

COMESTIBLES, VINS FINS, LIQUEURS, EAU-DE-VIE, SIROP, CONSERVES ALIMENTAIRES.

Assortiment complet des liqueurs des R. P. Cél-stins de Vichy.

Ces liqueurs sont faites avec le plus grand soin et ont pour base les sels alcalins des Eaux minérales de Vichy.

Eaux minérales de St-Galmier, Vals, Vichy et autres.

A. COUDERC

Boulevard Gambetta, 67, CAHORS

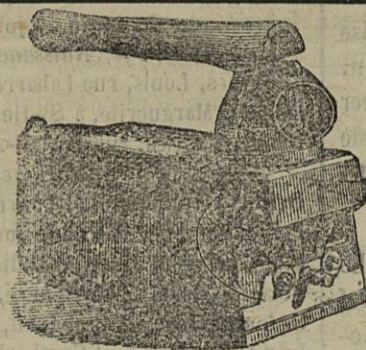
ON DEMANDE

Un Domestique, sachant conduire deux chevaux. S'adresser immédiatement à Monsieur ANDRÉ, à la Gibertie, commune de Lagardelle (Lot).

BONNE OCCASION

A vendre un Attelage, chevaux anglo-normands, taille 1 mètre 70. S'adresser à M. DELTIL, vétérinaire à Puy-l'Evêque (Lot).

Le propriétaire-gérant, Layton.



NOUVEAU FER A REPASSER SE CHAUFFANT SEUL INDISPENSABLE

A tous les Ménages, aux Repasseuses, Couturières, Lingères, Confectionneurs, Tailleurs, Apieceurs, etc.

POSSÉDANT LES AVANTAGES SUIVANTS :

Économie, Propreté, Salubrité.

Se vend chez **JEAN LARRIVE, Fils aîné** 16, RUE DE LA LIBERTÉ, CAHORS.

Nouvelles machines à coudre supérieures à toutes les autres, garanties dix ans sur facture, à main et à pédale, depuis 50 fr. Navettes sans enfilage, brevetées. Fils, Soies, Aiguilles, Huile de première qualité. Pièces de rechange et Réparations,

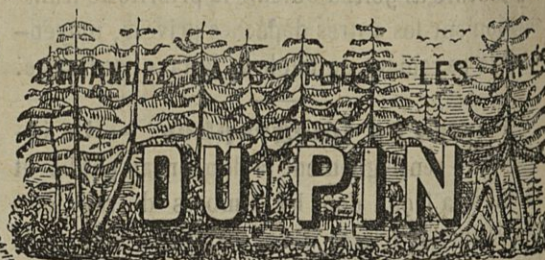
Bretelles américaines hygiéniques. — Timbres caoutchouc. — Brillant oriental pour parquets. — Teinture des familles. — Nouveau cirage Persan, sans brosses, imperméable à l'eau

LOTÉRIE DES ARTISTES MUSICIENS

GROS LOT: 100.000^f Second et dernier Tirage Jeudi 30 Juillet prochain

Le montant des Lots est déposé à la Banque de France. DERNIERS BILLETTS : UN FRANC Adresser sans retard espèces, chèques ou Mandats-poste à M. Ernest DÉTÈRE, Secrétaire général, Directeur de la loterie, 15, Rue Grange-Batelière, PARIS.

21 RÉCOMPENSES 1^{er} PRIX MÉDAILLES D'ARGENT, OR ET DIPLOME D'HONNEUR



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES

Ayant obtenu la Grande

MÉDAILLE D'OR

A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE

Membres de l'Académie nationale. Inventeurs & Fabricants PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer

l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement la base.

Il n'est pas et ne veut pas être une imitation de la GRANDE CHARTREUSE.

PÉRIGUEUX 1880 DIPLOME D'HONNEUR MEMBRE DU JURY BORDEAUX EXPOSITION 1882 HORS CONCOURS

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.